

Les critères de base définis ci-dessous constituent les normes que le centre de formation respecte pour fournir un niveau de qualité excellent en matière de formation et d'échanges et pour conseiller ses stagiaires.

1. Le centre de formation adopte une attitude de transparence en ce qui concerne l'organisation de la formation :
 - Mise à disposition des informations concernant les programmes de formation proposés, les niveaux de qualifications offerts, le nombre de stagiaires ;
 - Mise à disposition des informations concernant l'organisation du processus de formation liées aux stages : durée de la formation, organisation des modules, nombre d'heures, coût de la formation.

- Le centre de formation exerce un rôle d'encadrement et de conseil lors des formations :
 - Actions du centre de formation permettant de fournir les conseils nécessaires lors des formations ;
 - Mise à disposition d'un tuteur, référent organisationnel et pédagogique ;
 - Responsabilité du centre de formation dans le processus de formation ;
 - La **sélection des candidats** sera effectuée en tenant compte des pré-requis ou du niveau de connaissances préalablement nécessaires, dans le but de constituer un groupe homogène et cohérent ;
 - L'organisme de formation remettra, le premier jour où débute la formation, son **règlement intérieur** afin de permettre aux stagiaires de prendre connaissance des dispositions qui leur sont applicables et auxquelles ils doivent se conformer ;

- La formation sera organisée dans les **conditions matérielles optimales** en termes de lieu, de salle et de moyens mis à la disposition des stagiaires ;

- Les stagiaires et leurs chiens sont au cœur de toutes les prestations de formation et les services fournis sont en cohérence avec les besoins exprimés et les objectifs définis ;
- Le respect individuel des stagiaires est garanti par le développement de relations personnalisées, par le respect de la confidentialité des données.